

NOM :

copie pour :

**EUROPEAN IOKAI SHIATSU ASSOCIATION**  
**E.I.S.A.**

## **Code de Déontologie**

“IO” de IOKAI SHIATSU s’inspire du sutra bouddhique ancien qui signifie “Bouddha”, ou celui qui connaît sa maladie, ses causes, le traitement approprié et le moyen de s’y soustraire définitivement. La compréhension du IO est fondamentale dans le Iokaï, elle est son but principal. Ce code de déontologie, établi par l’association Iokai Shiatsu France, définit l’attitude professionnelle de tous les praticiens Iokai Shiatsu exerçant sur le territoire français.

Le non-respect de ces dispositions expose le praticien à l’exclusion du Collège des Praticiens Français de Iokai Shiatsu.

Les articles du présent code de déontologie sont modifiables suivant l’évolution de la situation professionnelle des praticiens Iokai Shiatsu exerçant en France et suivant les directives européennes proposées par l’Association Iokaï Shiatsu Europe.

### **Article 1 :**

Ne peuvent être praticiens Iokai Shiatsu que les personnes : ayant obtenu le certificat du Iokaï Shiatsu Académie d’Europe, à jour de leur cotisation à l’association Iokaï Shiatsu France, inscrites au registre du Collège des Praticiens Français de Iokai Shiatsu, exerçant dans le cadre d’un statut officiel et déclaré (profession libérale, salarié ou bénévole d’une personne morale ayant une existence légale).

### **Article 2 :**

En tant que praticien Iokai Shiatsu, je m’engage à agir en toutes circonstances pour la protection de la Vie, de la personne humaine et de son environnement.

### **Article 3 :**

En tant que praticien Iokaï Shiatsu, je m’engage à suivre une formation continue afin de renouveler et d’approfondir ma connaissance du Iokaï Shiatsu et l’évolution de ma profession.

### **Article 4 :**

En tant que praticien Iokai Shiatsu, je n’utilise que les méthodes de traitement que je maîtrise, et dont j’assume l’entièvre responsabilité.

Je reconnaiss les limites de mes compétences professionnelles et, si nécessaire, j’oriente mes clients vers d’autres praticiens, ou vers d’autres formes de traitement plus adéquates.

Je ne garantis jamais la réussite d’un traitement, je n’interviens jamais à la place d’un médecin, ni n’encourage un client à interrompre un traitement médical.

### **Article 5 :**

En tant que praticien Iokaï Shiatsu, je m’engage à entretenir avec mes confrères, ainsi qu’avec les praticiens d’autres disciplines, un climat de coopération, de collaboration et d’assistance morale réciproque.

J’évite de faire des remarques dépréciatives sur toute forme d’approche thérapeutique.

En cas de transfert de clients entre praticiens, je m’engage, par courtoisie, à avoir préalablement obtenu l’autorisation du client et du confrère concernés.

### **Article 6 :**

Je ne présente jamais sous le nom de Iokaï Shiatsu une combinaison du shiatsu Iokaï avec d’autres méthodes de traitement.

**Article 7 :**

**Le Iokaï Shiatsu ne se pratique pas comme un commerce.**

**Par conséquent, je m'engage à ne pas diffuser de publicité excessive, abusive ou trompeuse.**

**J'établis le prix de mes traitements en fonction des tarifs courants et du coût de la vie. Je reste libre d'offrir des consultations et des traitements gratuits si ma conscience me le commande.**

**Article 8 :**

**En tant que praticien Iokaï Shiatsu, je respecte le caractère confidentiel des informations que j'ai recueillies ou qui m'ont été confiées au cours d'un traitement. Je reste à tout moment conscient de mon rôle et de la confiance que le receveur accorde à ma profession et en moi-même. Je suis digne de cette confiance en évitant tout mot ou geste ambiguë.**

**Article 9 :**

**En tant que praticien Iokaï Shiatsu, je m'engage à respecter la plus stricte hygiène corporelle et à me présenter à mes clients dans une tenue vestimentaire correcte et adaptée à mon travail.**

**Je veille à ce que mon lieu de travail corresponde en tout temps aux plus hautes exigences d'hygiène et de présentation professionnelle. Si j'exerce à mon domicile, je sépare clairement ma sphère privée de celle de mes traitements et je conserve en tout temps une attitude professionnelle. En cas de consultations ou traitements chez le receveur, je maintiendrai de même manière à tout moment une attitude professionnelle.**

**Article 10 :**

**D'une manière générale, je m'engage à respecter les avis du Collège des Praticiens Français dont je reconnais la compétence pour définir et organiser la pratique du Shiatsu Iokaï en France.**

**En cas de dissensitement professionnel avec un confrère, le praticien Iokaï Shiatsu demandera au Collège des Praticiens Français de Iokaï Shiatsu de régler le conflit. En cas de conflit inconciliaire, le Collège des Praticiens Français de Iokaï Shiatsu s'adressera au Conseil de Discipline de l'association Iokaï Shiatsu France, dont les avis et décisions auront force de loi.**

**LU ET APPROUVE**

**DATE :**

**SIGNATURE :**